

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 8 avril 2021

1. ORGANISATION

1.1 Principe d'organisation

Le Comité Directeur a fixé les dates de ses prochaines réunions jusqu'à la fin de la saison :

- 29 avril 2021 de 10h à 16h30 (Paris),
- 27 mai 2021 de 10h à 16h (à Lyon),
- 17 juin 2021 de 17h à 19h et 18 juin de 9h à 11h30 à Lille

La prochain Assemblée Générale aura lieu le 8 juillet 2021 à Paris.

1.2 Constitution du Bureau

Le Comité Directeur a procédé à l'élection du Bureau (sont précisées également les délégations de chaque Vice-Président) :

- René BOUSCATEL, Président,
- Didier LACROIX, Vice-Président en charge des relations avec la FFR (issu du collège des représentants des clubs du TOP 14),
- Frédéric CALAMEL, Vice-Président en charge des relations avec les acteurs du jeu (issu du collège des représentants des clubs de PRO D2),
- Lucien SIMON, Vice-Président en charge des affaires sportives et de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS (issu du collège des personnalités qualifiées),
- Thierry EMIN, Vice-Président en charge des stades (issu de l'un des collèges représentés au Comité Directeur),
- Thomas LOMBARD, Vice-Président en charge du développement économique et de l'innovation (membre proposé par le Président),
- Yann ROUBERT, Vice-Président en charge de l'international (membre proposé par le Président).

Les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat au sein du Comité Directeur.

1.3 Désignations

Le Comité Directeur a également procédé aux désignations des présidences des Commissions consultatives de la LNR :

- Président de la Commission médicale : Bernard DUSFOUR,
- Président de la Commission sportive : Lucien SIMON,
- Président de la Commission formation : Jean-François FONTENEAU,
- Président de la Commission marketing/partenariats : René BOUSCATEL,
- Président de la Commission Stades : Thierry EMIN,
- Président de la Commission Développement économique et Innovation (nouvelle commission créée par le Comité Directeur) : Thomas LOMBARD,
- Président du comité de pilotage sur le projet immobilier de nouveau siège social de la LNR : Jean-Robert CAZEAUX.

Les autres désignations décidées par le Comité Directeur sont :

- Représentants de la LNR au Comité Stratégique FFR-LNR : René BOUSCATEL, Emmanuel ESCHALIER, Didier LACROIX et Yann ROUBERT,
- Représentants de la LNR au Comité Directeur de la FFR (soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale de la FFR) : René BOUSCATEL et Didier LACROIX,
- Responsable de la RSE et Président du Fonds de Dotation de la LNR : Bernard PONTNEAU,
- Responsable des relations avec le GIP France 2023 : François RIVIERE,
- Conseiller du Président sur les Affaires publiques : Didier GUILLAUME.

1.4 Comité Compétitions

Le Comité Directeur a décidé de :

- élargir, les compétences de la Cellule d'urgence (instituée, au début de la saison 2020/2021, afin de pouvoir gérer, dans le cadre du contexte Covid, les modifications de programmation des rencontres au cours d'un même week-end),
- modifier le nom de la Cellule d'urgence en « Comité Compétitions »,
- modifier sa composition (composition initiale : Président de la LNR, Directeur Général de la LNR, Direction des Compétitions de la LNR).

Par conséquent, le Comité Compétitions est désormais également compétent pour prendre les décisions relatives :

- au report des rencontres (quel qu'en soit le motif) (compétence relevant précédemment du Bureau)
- à la programmation des matches reportés (compétence relevant précédemment du Bureau)

Le Comité Compétitions pourra, selon les circonstances et s'il le souhaite, renvoyer ses décisions au Comité Directeur.

En synthèse, la répartition des compétences sur les décisions relatives au déroulement des championnats est désormais la suivante :

	Compétence
Calendrier officiel (dates)	Comité Directeur
Principes de constitution du calendrier des oppositions	Comité Directeur
Calendrier des oppositions	Direction Compétitions et Stades
Grille type de programmation	Comité Directeur
Programmation des rencontres	Direction Compétitions et Stades
Modification de programmation	Comité Compétitions (new)
Report de match	Comité Compétitions (new)
Programmation matchs reportés	Comité Compétitions (new)
Décalage du coup d'envoi (retard max 30min) et déclaration rencontre « non jouable »	Comité Compétitions (new)
Programmation J26 TOP14 et J30 PRO D2	Comité Directeur
Programmation Phases finales	Comité Directeur

Le Comité Compétitions est composé désormais de :

- Président de la LNR,
- Président de la Commission sportive,
- Directeur Général de la LNR,
- Directeur Compétitions et Stades de la LNR.

Les décisions se prennent à la majorité des membres, le Président de la LNR ayant voix prépondérante en cas d'égalité de voix.

Ces modifications réglementaires sont d'application immédiate. Les articles des Règlements Généraux suivants sont modifiés en conséquence : 344, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 357 (le « Comité Compétitions » remplace « Cellule d'urgence » et « Bureau de la LNR » dans chacun de ces articles).

Dans le protocole médical Covid19, le « Comité Compétitions » remplace également la « Cellule d'urgence ».

2. COUPES D'EUROPE

Le Comité Directeur a approuvé le projet d'accord relatif à l'organisation des Coupes d'Europe qui porte sur la période 2021 - 2030. Les principes de cet accord sont ceux présentés aux Présidents de TOP 14 lors de la réunion du 12 mars 2021.

3. COMPETITIONS

3.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches et les classements :

- de la 18^{ème} journée à la 20^{ème} journée avancée de TOP 14 ainsi que le match en retard de la 15^{ème} journée de TOP 14, et
- de la 22^{ème} journée à la 24^{ème} journée de PRO D2, ainsi que le match en retard de la 9^{ème} journée de PRO D2.

3.2 TOP 14 et PRO D2 – Moyenne de JIFF sur les feuilles de match

Conformément à l'article 25.1 des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a arrêté la moyenne intermédiaire du nombre de JIFF par feuille de match de chaque club :

- à la 20^{ème} journée pour le TOP 14,
- à la 24^{ème} journée pour la PRO D2.

La moyenne prend en compte les internationaux français mis à disposition du XV de France.

▪ TOP 14

Pour les clubs de TOP 14, les moyennes à atteindre (calculée sur l'ensemble des rencontres de la saison, phase finale comprise) en fonction de la situation du club sont :

- 15 JIFF sur la feuille de match pour les clubs promus en TOP 14 en 2019/2020 et maintenus en 2020/2021 (Aviron Bayonnais Rugby Pro et CA Brive Corrèze Limousin),
- 16 JIFF sur la feuille de match pour les autres clubs.

Pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière (JIFF Volet 1) fixée par le Guide des Règles de distribution aux clubs 2020/2021, chaque club doit également présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison (15 JIFF pour les deux clubs susvisés).

Clubs	Moyenne à la J20 2020/2021
Agen	18,75
Bayonne	15
Bordeaux	15,90
Brive	15,85
Castres	16,50
Clermont	16,95
La Rochelle	16,65
Lyon	18,20
Montpellier	17,40
Paris	16,40
Pau	17,35
Racing 92	20,35
Toulon	17,80
Toulouse	18,20

▪ PRO D2¹

Chaque club de PRO D2 doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison (phase finale comprise).

Pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière (JIFF Volet 1) fixée par le Guide des Règles de distribution aux clubs 2020/2021, chaque club doit également présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison.

¹ Moyenne tenant compte de la réintégration de deux joueurs JIFF sur la feuille de match de l'US Oyonnax de la 2^{ème} journée de PRO D2 en raison des circonstances exceptionnelles ayant conduit à les en retirer, en application du Protocole médical de gestion Covid-19, dans les heures précédant la rencontre.

Clubs	Moyenne à la J24 2020/2021
Aurillac	17,42
Béziers	16,42
Biarritz	16,79
Carcassonne	17,13
Colomiers	16,67
Grenoble	17,92
Montauban	17,79
Mont-de-Marsan	16,25
Nevers	18,33
Oyonnax	17
Perpignan	16,04
Provence	21,29
Rouen	15,79
Soyaux-Angoulême	14,46
Valence-Romans	16,04
Vannes	16,92

3.3 PRO D2 – Lieu de la finale

A l'issue de la consultation qui a été menée, le Comité Directeur a désigné Montpellier Méditerranée Métropole et le Montpellier Hérault Rugby en tant qu'hôte de la finale de PRO D2 qui aura lieu le week-end des 5 et 6 juin 2021.

3.4 PRO D2 – Courrier de Soyaux-Angoulême

A la suite du courrier adressé par le club de Soyaux-Angoulême demandant d'engager une réflexion sur le passage d'une PRO D2 à 18 clubs lors de la saison 2021/2022, le Comité Directeur a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Le Comité Directeur a cependant décidé d'engager une réflexion sur l'accompagnement des deux clubs qui seront relégués en Nationale à l'issue de cette saison 2020-2021 au terme de cette saison disputée quasi intégralement sans public et qui a donc fragilisé leur situation financière. La prise de décision est prévue lors de la prochaine réunion du 27 avril.

4. REGLEMENTS GENERAUX DE LA LNR

- **Recrutement en cours de saison**

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire qui a engendré de nombreuses perturbations dans le déroulement de la saison, le Comité Directeur a décidé, à titre exceptionnel, d'ouvrir une période de recrutement complémentaire du 9 au 30 avril 2021 pendant laquelle chaque club pourra recruter 1 joueur (joker médical² ou joueur supplémentaire).

Cette possibilité est ouverte à l'ensemble des clubs, y compris à ceux ayant déjà utilisé toutes les possibilités de recrutement en cours de saison prévues par les Règlements Généraux de la saison 2020/2021.

² La date limite de blessure du joueur et d'envoi des dossiers de demande de jokers médicaux est fixée au 25 avril 2021.